

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 153-03

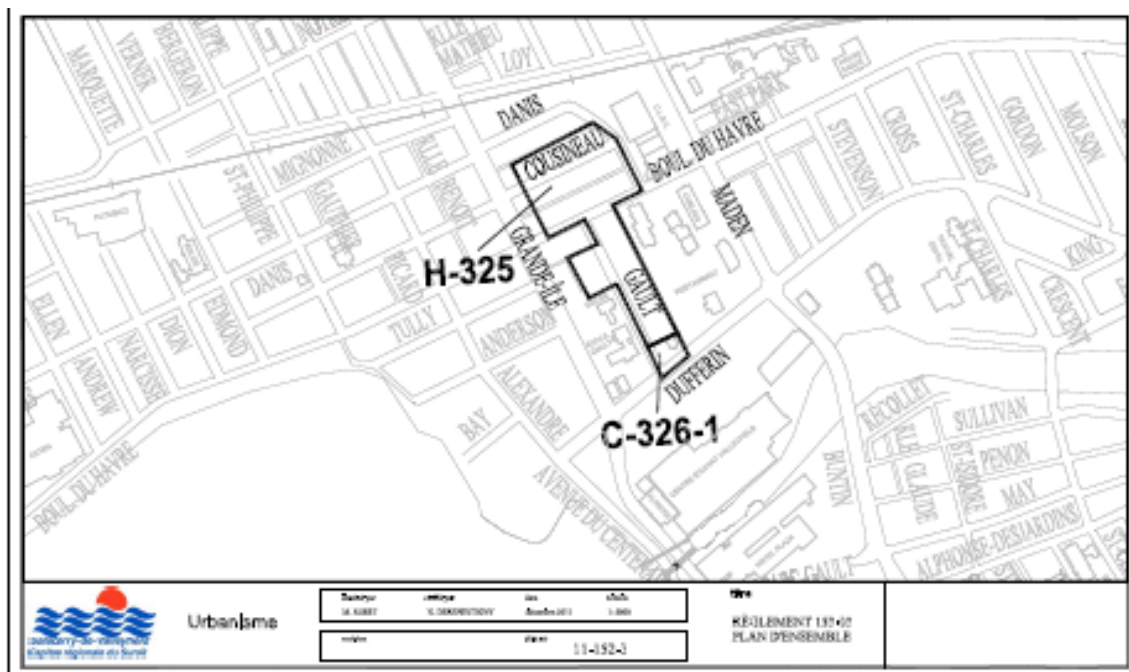
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2011, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :
  - projet de règlement 153-03 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ce projet de règlement a pour objet :

**Modifications des grilles des usages et normes :**

- dans la zone H-325, spécifier que le côté nord de la rue Cousineau n'est pas assujetti au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- ajouter la zone C-326-1 (au coin des rues Gault et Dufferin) comme zone assujettie au règlement concernant les PIIA;
- ajouter le 87, rue Dufferin aux propriétés ponctuellement assujetties au PIIA. Cette résidence se situe au croisement des rues Maden et Dufferin et est bordée, de part et d'autre, par des zones assujetties au PIIA. Ceci afin d'assurer l'uniformité dans l'aménagement des stationnements et une harmonisation lors d'éventuelles rénovations;
- à l'article **2.1.1 Zones et propriétés présentant une valeur patrimoniale** dudit Règlement 153, indiquer que, lorsque spécifié à la grille des usages et normes, les espaces de stationnement qui sont aménagés dans les zones patrimoniales n'ont pas à faire l'objet d'une approbation au PIIA.

**CROQUIS DES ZONES CONCERNÉES**



**Zone H-325 : zone constituée entre autres des rues Gault, Cousineau et du boulevard du Havre**  
**Zone C-326-1 : zone constituée entre autres des rues Gault et Dufferin**

2. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à [martin.pharand@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:martin.pharand@ville.valleyfield.qc.ca).
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 janvier 2012, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
5. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 4 janvier 2012.

Alain Gagnon, MAP,OMA  
Greffier